

Le syndicalisme comme moyen de prévention

Beaucoup de personnes pensent que la raison d'être du mouvement syndical est de lutter pour un meilleur niveau de vie. Toutefois, il arrive souvent que la lutte syndicale soit une question de vie ou de mort.

Rory O'Neill

Responsable Santé et Sécurité
Fédération internationale des journalistes

Il n'y a pas de rôle plus naturel pour les syndicats que celui de défendre la santé et à la sécurité de leurs membres. L'action des syndicats dans ce domaine constitue la raison principale de nombre d'adhésions et la fidélité que leur témoigne les travailleurs et travailleuses.

L'article *Short history of occupational health* que Herbert Abrams a publié l'année dernière dans le *Journal of Public Health Policy*, indique: «Il importe d'admettre que tout au long de l'histoire souvent tragique de la santé et des maladies des travailleurs, ceux-ci ont assumé un rôle capital en étant à la base de tous les changements importants apportés à la législation, aux inspections d'usine, aux indemnités, aux mesures correctives et à la prévention.»

Et M. Abrams de conclure: «Les troubles sociaux, les protestations, les grèves, les procès et les catastrophes ont été des catalyseurs vitaux pour obtenir une action. Les travailleurs syndiqués ont constitué le facteur essentiel au cœur de la plupart des améliorations apportées à la santé et à la sécurité du travail, depuis la révolution industrielle jusqu'à nos jours.»

Lorsqu'il s'agit de remettre en cause les nuisances d'un lieu de travail, les hygiénistes peuvent les mesurer et les médecins les diagnostiquer, mais seuls les travailleurs dotés d'un pouvoir collectif ont la possibilité d'y apporter une solution. Et ce ne sont pas les exemples de dernière minute qui manquent pour illustrer cet «effet de sécurité des syndicats».

Le Congrès du travail du Canada (CTC) cite une étude de 1993 réalisée pour les Ministères du travail des provinces canadiennes. Elle conclut que les comités de santé et de sécurité épaulés par les syndicats exercent une «influence importante sur la diminution du taux de lésions».

Des études menées par la suite pour l'Agence de santé et de sécurité au travail de l'Ontario «ont révélé que 78 à 79 pour cent des lieux de travail syndiqués affichaient un degré élevé de respect de la législation en matière de sécurité et de santé, alors que

seulement 54 à 61 pour cent des lieux de travail non syndiqués présentaient un respect semblable».

Il ne s'agit toutefois pas d'un phénomène canadien. L'an dernier, Adam Seth Litwin, un universitaire américain qui siège désormais au conseil de la Réserve fédérale des Etats-Unis, a conclu dans une étude sur la santé et la sécurité des lieux de travail au Royaume-Uni, menée alors qu'il était à la London School of Economics, que les syndicats amélioreraient de façon spectaculaire la sécurité, même sur les lieux de travail les plus dangereux.

Un employé de bureau non syndiqué était, selon les estimations de M. Litwin, 13 fois plus susceptible d'être blessé qu'un ouvrier travaillant sur une ligne d'assemblage industrielle qui n'admet que les travailleurs syndiqués.

M. Litwin a constaté que «les grèves et les grèves perlées constituent des outils syndicaux efficaces pour réduire les lésions sur les lieux de travail», le système organisationnel le plus efficace étant celui du monopole syndical à l'embauche.

Il conclut: «Il est possible de réduire le taux de lésions en autorisant une codétermination en matière de santé et de sécurité, même dans les situations où les relations de travail pourraient, en dehors de cela, être qualifiées d'antagonistes. Même si les syndicats et la direction s'opposent sur tout le reste, les travailleurs possèdent une connaissance vitale, tacite et directe de la santé et de la sécurité, une connaissance qui est primordiale pour réduire le nombre d'accidents.»

La véritable portée de l'effet de protection des syndicats a fait l'objet d'une étude menée en 1995 autour des organisations syndicales britanniques. Elle a révélé que sur les lieux de travail où les syndicats sont pleinement reconnus et où il existe un comité paritaire direction/syndicat de sécurité, la proportion d'accidents graves représentait moins de la moitié de celle des entreprises où les syndicats n'étaient pas reconnus et où il n'existait pas de comité paritaire.

Comme l'indique lapidairement Owen Tudor, responsable de la sécurité et de la santé du congrès syndical britannique (TUC): «Adhérez à un syndicat, ou votre employeur vous brisera les jambes !»

Cette histoire se répète en Australie. Le sondage sur les relations de travail que le gouvernement australien a réalisé entre 1990 et 1995 a montré que les lieux de travail syndiqués avaient trois fois plus de chances que les autres de disposer d'un comité de santé et de sécurité, et deux fois plus de chances d'avoir fait l'objet d'un audit sur la santé et la sécurité du travail mené par la direction au cours des 12 mois précédents.

Cet effet transparaît même aux Etats-Unis, malgré un taux de syndicalisation relativement faible de 13 pour cent. Une étude réalisée en 1991 fondée sur des données américaines a conclu que les syndicats assuraient une application nettement supérieure de la loi sur la santé et la sécurité du travail dans le secteur de la transformation. Les entreprises

syndiquées sont plus susceptibles de faire l'objet d'une inspection de santé et de sécurité, inspection qui a tendance à être plus approfondie, puisque les salariés exercent leur droit d'accompagner un inspecteur du gouvernement lors de sa visite d'un lieu de travail.

Les lieux de travail syndiqués aux Etats-Unis ont plus de cinq fois plus de chances d'être inspectés, comme le montre cette étude, et la qualité des inspections est bien meilleure si l'inspecteur se fait accompagner d'un travailleur qui connaît les dangers du lieu de travail.

Un document de 1998 fournit de nouvelles preuves de l'effet des syndicats sur la sécurité. Les chercheurs, qui ont interrogé plus de 400 hygiénistes et ingénieurs de la sécurité dans le New Jersey, ont conclu: «les stratégies les plus efficaces en vue d'impliquer les travailleurs semblent dépendre de plusieurs variables, les plus importantes étant le militantisme des travailleurs et le recours véritable aux négociations officielles».

Dans un article publié dans le *Journal of Public Health Policy*, ces mêmes chercheurs ajoutent: «Ces conclusions corroborent des études menées aux Etats-Unis et ailleurs, desquelles il ressort que les syndicats assument un rôle essentiel la participation efficace des travailleurs.»

Les auteurs admettent que l'éducation et la formation syndicales constituent «une variable primordiale pour aboutir à des accords fonctionnels de participation des travailleurs».

«Aux Etats-Unis, tout comme dans d'autres pays, les syndicats aident les travailleurs à évaluer et à comprendre l'information en matière de santé et de sécurité. Du reste, les conventions collectives protègent les travailleurs qui refusent des affectations anormalement dangereuses ou s'opposent à la direction en raison de leurs préoccupations en matière de santé et de sécurité.»

La Banque mondiale elle-même admet que les syndicats assument un rôle vital au travail. Dans un rapport de 1995, elle remarquait:

Les syndicats peuvent jouer un rôle important dans l'application des normes de santé et de sécurité. Cela peut être trop coûteux pour des travailleuses et travailleurs individuels d'obtenir l'information par eux-mêmes sur les risques en matière de santé et de sécurité et ils veulent normalement éviter de se mettre à dos leurs employeurs en insistant que l'on respecte ces normes.

Un syndicat peut répartir le coût d'accès à l'information sur les dossiers de la santé et de la sécurité sur l'ensemble des travailleuses et travailleurs, négocier avec les employeurs au sujet du niveau de normes auquel il faut se conformer et contrôler leur application sans qu'aucune travailleuse ou aucun travailleur individuel ne risque de perdre son travail.

Les études effectuées dans les pays industrialisés montrent que le rôle des syndicats pour assurer la conformité aux normes de santé et de sécurité est souvent très important.

Une priorité pour tous

Les nations que nous avons citées jusqu'à présent partagent un point commun: il s'agit d'économies industrielles relativement riches et mûres.

Mais si ces pays détiennent la plupart des richesses, ils n'ont pas la plupart des travailleurs. Et ce qui arrive aux salariés en dehors de ces pays a des répercussions sur les conditions de travail de tous les travailleurs, partout.

L'Institut du travail de New York met en garde contre la spirale ascendante du stress et les pressions à la baisse contre les salaires et les conditions, dont il estime qu'elles peuvent être imputables aux quatre « ions » de l'économie moderne: compression, mondialisation, automatisation et externalisation.

Fusions, rachats, restructurations économiques, mondialisation, méthodes de production en flux tendu, les travailleurs n'en mènent pas large. Au point que les employeurs peuvent se permettre d'abandonner l'approche traditionnelle des négociations professionnelles du style «c'est à prendre ou à laisser», pour une nouvelle approche: «c'est à prendre ou nous vous laissons». La menace de délocalisation vers des pays «plus accueillants» n'est jamais très loin.

En 2000, le magazine *Hazards* indiquait: «Les effets de la mondialisation se font ressentir partout, car les entreprises ne doivent rendre aucun compte aux gouvernements nationaux en matière de normes du travail et de sécurité. Des multinationales comme Rio Tinto, Cape, Thor et Union Carbide engrangent les bénéfices dans un pays et laissent un sillage d'infractions et de maladies professionnelles dans un autre.»

Prenons le cas de Cape et de Union Carbide. La multinationale britannique Cape a continué d'exploiter des mines d'amiante dans la ville sud-africaine de Prieska après avoir décidé que le coût de la main-d'œuvre et des indemnités liées aux asbestoses au Royaume-Uni était trop lourd à supporter. Une bataille juridique de cinq ans a pris fin cette année, au terme de laquelle 7 500 plaignants malades, mourants ou ayant perdu un des leurs ont obtenu un accord d'indemnisation de 21 millions de livres sterling. Pour la multinationale Cape, le prix maximal d'une vie sud-africaine s'élève ainsi à 5 250 livres.

Union Carbide estime qu'une vie a encore moins de valeur. Dix-huit ans après l'explosion de son usine de pesticide à Bhopal, en Inde, seuls 14 824 personnes décédées des suites de l'accident ont fait l'objet d'une indemnisation au prix moyen de 900 livres par victime. Plus de 400 000 plaintes ont été rejetées.

L'effet syndical se manifeste partout où le lieu de travail présente des dangers pour la santé et la sécurité. Prenons le cas de l'Afrique du Sud. Le syndicat des mineurs NUM a été l'un des moteurs de la campagne d'indemnisation menée contre Cape.

Toujours en Afrique du Sud, une enquête officielle portant sur le comportement dangereux de la société suisse Vantech à Mpumalanga a été ouverte dans la foulée d'une campagne du NUM. Le syndicat avait révélé que l'usine Vantech, filiale de l'entreprise

suisse Xstrata, empoisonnait ses travailleurs au vanadium; la société a, jusqu'ici, refusé de communiquer au syndicat le dossier médical des travailleurs qui seraient décédés des suites de cet empoisonnement.

Les bonnes affaires?

Partout où des gens vivent et travaillent, il apparaît de façon manifeste que ce qui est bon pour les affaires ne l'est pas nécessairement pour les travailleurs.

Les syndicats ont lutté pour obtenir des lois relatives à la sécurité et une protection en matière d'emploi, et les ont obtenues, mais l'effet de sécurité des syndicats, qui transparaît dans le monde entier, montre que c'est la présence de syndicats bien renseignés et actifs qui donne toute leur signification aux lois.

Il n'existe pas de solution unique pour y parvenir. Pour obtenir des améliorations, les syndicats se sont appuyés sur des méthodes allant du dialogue à la grève, des initiatives de commerce éthique aux alliances avec les associations de défense de l'environnement et des droits humains.

Il subsiste néanmoins des méthodes de gestion répandues qui représentent sans conteste des solutions aussi mauvaises que dangereuses. Le cas « Enron » aux Etats-Unis est, sans doute, extrême mais significatif. Ce géant américain de l'énergie a versé des millions de dollars à ses administrateurs, tout en pillant les pensions de l'ensemble de son personnel et en détruisant finalement la société.

Enron a bénéficié de l'aide des consultants d'Arthur Andersen, l'entreprise qui aurait dû constater qu'il manquait des millions de dollars. Voilà qui fait réfléchir à deux fois avant de confier son argent à un comptable. Pourtant, aujourd'hui cinq grandes sociétés comptables contrôlent les fonds de millions de salariés.

Ces cinq entreprises– Arthur Andersen, KPMG, PricewaterhouseCoopers, Ernst and Young, et Deloitte & Touche – exercent une influence de plus en plus marquée sur les conditions de travail, en qualité de vérificateurs «indépendants» du comportement éthique des entreprises.

Un rapport publié cette année dans le magazine *Ethical Consumer* présente des preuves selon lesquelles les infractions dans le domaine de la sécurité, de l'environnement et des droits des travailleurs peuvent être ignorées tout aussi facilement que les délits financiers.

Il convient de changer cet état de fait. Dans son numéro du 26 janvier 2002, le journal *Focus on the Corporation* plaide pour que soit mis un terme à une «comptabilité qui ne rend pas de comptes». Il préconise la mise sur pied d'une nouvelle commission sur la responsabilité des entreprises, qui respecterait la maxime des comptables «ce que vous ne comptez pas ne compte pas» et examinerait ainsi, entre autres, le coût réel des accidents du travail.

Focus on the Corporation affirme: «Lorsqu'un travailleur est blessé, vous ne devez pas vous contenter de mentionner le coût des soins à domicile et de l'assurance, mais également le coût, pour le travailleur, de la perte de sa jambe, compensé par une éventuelle indemnité que vous pourriez lui verser.»

Dans le monde du travail moderne et global, des entreprises comme Enron, bénéficiant d'amis bien rémunérés et haut placés, peuvent dicter leurs propres règles.

La mondialisation, qui a pour corollaire le glissement du pouvoir du travail vers le capital, pourrait menacer les normes, les lois et les protections en matière d'emploi que les syndicats ont acquises. Mais elle pourrait redonner toute sa signification au slogan syndical «une blessure à une personne est une blessure pour tous».

La lutte pour de meilleures conditions transcende aujourd'hui plus que jamais les frontières et ne peut être perdue que si elle se heurte à un esprit de clocher et à des intérêts personnels à court terme. Dans un monde où plus de la moitié des plus grandes économies sont des entreprises multinationales, et non des pays, la solidarité internationale devient une question de survie pour les syndicats, dans tous les sens du terme.

Nouvelles approches

Les syndicats s'adaptent aux nouvelles réalités mondiales, trouvant de nouveaux modes d'organisation qui dépassent les cadres nationaux. On relève aujourd'hui un grand nombre d'accords internationaux conclus à l'échelle d'une entreprise. Ils étayent les droits syndicaux et couvrent des millions de travailleurs de par le monde, y compris dans le domaine de la sécurité.

En 1999, les syndicats du pneumatique et du caoutchouc des usines Goodyear dans 16 pays sur cinq continents, tous affiliés à la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses, l'ICEM, ont mis sur pied un réseau syndical mondial qui a fait de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail la première des priorités du groupe. Les syndicats ont décidé de constituer une base de données relatives aux activités et aux conditions de travail chez Goodyear.

Un «accord mondial» de l'ICEM conclu avec la multinationale pétrolière norvégienne Statoil prévoit «un engagement à fournir un environnement de travail sûr et sain et à déployer des normes communes relevant de 'pratiques exemplaires'».

Dans un accord semblable que l'ICEM a conclu avec la multinationale allemande Freudenberg, il est stipulé que l'entreprise est tenue «d'adhérer aux normes requises et nécessaires en matière de sécurité, de santé et de protection du milieu de travail, et de continuer à les améliorer», partout où elle déploie ses activités. Du reste, un accord conclu en janvier 2002 avec la multinationale espagnole Endesa, dans le secteur de l'électricité, intègre, là encore, un engagement à respecter les droits syndicaux et des normes strictes pour la santé et la sécurité du travail.

La Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, la FITBB, a conclu des accords similaires avec le géant suédois de l'ameublement IKEA, avec Skanska, avec le fabricant de crayons Faber-Castell et avec la société de construction Hochtief; l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, l'UITA, a fait de même avec la multinationale française Danone.

Un accord conclu l'année dernière entre l'UITA, un syndicat des travailleurs bananiers (COLSIBA) et la multinationale Chiquita – un adversaire de longue date pour les syndicats indépendants et une entreprise réputée pour ses piètres normes de sécurité – garantit à ces travailleurs des droits syndicaux fondamentaux et des droits en matière d'emploi.

La santé et la sécurité ne sont pas oubliées, puisque l'accord stipule: «Chiquita reconnaît sa responsabilité à fournir des lieux de travail sûrs et sains, et Chiquita et l'UITA/COLSIBA conviennent de collaborer dans le cadre d'efforts visant améliorer davantage la santé et la sécurité dans les activités bananières de l'entreprise».

Les syndicats font également de plus en plus cause commune avec des organisations de défense de l'environnement et des droits humains.

Partie des Etats-Unis, la campagne internationale «Droit de savoir» est une coalition de groupements écologistes, de syndicats et d'associations de défense de droits humains qui a vu le jour l'an dernier. «Elle ne vise pas uniquement à ramener des informations aux Etats-Unis, mais aussi à faire en sorte que les travailleurs à l'étranger disposent d'informations de base quant à leurs conditions de travail et à leurs droits», indique Elizabeth Drake, de la centrale syndicale américaine AFL-CIO.

Du reste, des dirigeants internationaux d'organisations syndicales, religieuses et de défense de droits civils ont formé une coalition de lutte contre les ateliers d'exploitation, appelée BehindTheLabel.org.

La nécessité veut que les syndicats gagnent en créativité et en ouverture d'esprit dans leurs méthodes d'organisation, qu'ils recherchent de meilleures solutions pour assumer leur rôle organisationnel traditionnel, et qu'ils peuvent profiter de l'expérience des associations écologistes, des groupements antimondialistes et d'autres mouvements émergents.

Dans un monde syndical moderne, faire preuve d'un intérêt égocentrique borné relève d'un lent suicide industriel. L'action sur les lieux de travail et à l'échelon national et international est la seule solution qui portera ses fruits pour les travailleurs.

Il s'agit d'un nouveau plan de survie des syndicats. Oubliez le « Pensez mondialement, agissez localement ». Agissez maintenant, agissez partout.

Références

Adam Seth Litwin. *Trade unions and industrial injury in Great Britain*. Document de discussion de la LSE DP0468, LSE Centre for Economic Performance, août 2000.
<http://cep.lse.ac.uk>

Asian Labour Update, numéro spécial sur la sécurité du travail, 2001, sur le web:
www.amrc.org.hk/alu.htm

Barry Reilly, Peirella Paci et Peter Hall. *Unions, safety committees and workplace injuries*. *British Journal of Industrial Relations*, 33.2, juin 1995.

Behind the Label: www.behindthelabel.org

Calling the accountants to account. *Ethical Consumer*, n° 74, déc. 2001/jan. 2002.

Corporate power and the American dream: Towards an economic agenda for working people. Labor Institute, 853 Broadway, Room 2014, New York 10003.

CTC santé et sécurité. *Les syndicats rendent votre lieu de travail plus sécuritaire*. Site web du Congrès du Travail du Canada. <http://www.clc-ctc.ca/francais/health-safety/syndicats.html>

Herbert K. Abrams. *A short history of occupational health*. *Journal of Public Health Policy*, volume 22, n° 1, 2001.

Les accords mondiaux de l'ICEM, de la FITBB et de l'UITA peuvent être consultés en ligne sur les sites: www.icem.org, www.ifbww.org et www.iuf.org

Michelle Ochsner et Michael Greenberg. *Factors which support effective worker participation in health and safety: A survey of New Jersey industrial hygienists and safety engineers*. *Journal of Public Health Policy*, volume 19, n° 3, 1998.

Pour plus d'informations à propos de la Commission sur la responsabilité des entreprises, consultez: www.stakeholderalliance.org

Afrique: les syndicats et la lutte contre les pesticides

Les travailleurs agricoles ont pleinement conscience du fait que les pesticides chimiques sont nocifs pour leur santé et celle de leurs familles et de leurs communautés. «Quelles alternatives?» et «Comment pouvons-nous arrêter d'utiliser ces poisons?» Telles sont les questions que l'on entend dans les ateliers organisés dans ce secteur sur le thème de la santé et de la sécurité.

Une réponse consiste à encourager les travailleurs, par le biais de leurs syndicats, à s'informer davantage au sujet des techniques non chimiques de lutte intégrée contre les pesticides et des programmes relatifs aux mauvaises herbes, aux insectes ravageurs et au contrôle des maladies dans les fermes et les plantations où ils travaillent, et à les promouvoir.

L'UITA collabore désormais avec les principales institutions qui défendent cette cause dans le cadre du Fonds mondial de protection intégrée (un programme conjoint de la Banque mondiale, de la FAO, du PNUD et du PNUE), afin de faire en sorte que les travailleurs agricoles et leurs syndicats bénéficient d'une formation, à l'aide de la méthode des fermes écoles.

A la fin du mois de mai 2001, des formations de deux semaines sur la lutte contre les pesticides – les toutes premières pour des syndicalistes – ont été organisées à l'intention des affiliés agricoles de l'UITA en Tanzanie (TPAWU) et en Ouganda (NUPAW et NUCMAW). Au total, une quarantaine de travailleurs ont été formés et vont désormais appliquer leurs connaissances et leurs compétences nouvellement acquises sur leurs lieux de travail, afin de réduire l'utilisation des pesticides et d'améliorer les normes de santé et de sécurité.

Inde: les dockers s'attaquent aux importations illégales de substances dangereuses

Des dockers formés et organisés constituent une première ligne de protection contre l'arrivée de marchandises dangereuses dans un pays. Lorsqu'un rapport de Greenpeace a révélé que l'Inde était devenue une plaque tournante pour les déchets dangereux illégaux importés sous le prétexte d'un «recyclage», le syndicat Port and Dockworkers (un affilié de l'ITF) a décidé de réagir, avec l'aide du projet d'éducation des travailleurs et d'environnement d'ACTRAV, à l'OIT.

Les comités syndicaux de sécurité se sont associés à diverses organisations indiennes – Toxic Links India, Shristi et Greenpeace – afin de nouer des contacts avec les institutions responsables de la sécurité des ports. Une étude approfondie a été menée autour des importations, en particulier dans les ports plus petits, où la législation en matière de protection ne s'applique pas. Des documents ont été préparés à l'usage des comités de sécurité et des membres du syndicat. Des documents de formation ont été rédigés et un atelier s'est déroulé en 1999, afin de former un réseau d'éducateurs syndicaux aux questions relatives aux déchets toxiques et à leur manutention.

Le Hind Mazdoor Sabha (HMS), une centrale syndicale nationale, a réalisé un document d'information. Une importante publicité et un large soutien ont déjà permis de renforcer l'application des normes existantes à propos des cargaisons dangereuses.

Extrait du document d'information de la CISL pour la Commission du Développement durable des Nations Unies, avril 2001

Brésil: les syndicats s'en prennent au cancer provoqué par le benzène

Les négociations entre l'industrie chimique du Brésil et les syndicats ont abouti à un accord sans précédent qui prévoit des lignes directrices et des procédures précises pour le contrôle du benzène, lesquelles impliquent une participation totale de la part des travailleurs et de leurs syndicats.

«L'accord benzène» de 1995 définit le benzène comme un carcinogène et fixe des normes minimales d'exposition sur les lieux de travail. Les travailleurs sont représentés à part égale au sein d'une Commission nationale permanente sur le benzène, chargée de superviser l'évolution de la situation, de contrôler le respect des normes, de promouvoir des études, de compléter les lois et les règlements, de prévoir des mesures de contrôle de substitution et d'émettre des certificats pour l'utilisation contrôlée du benzène.

Cet accord est administré à l'échelon de l'usine par un Groupe représentatif des travailleurs du benzène (GTP) qui assume l'entière responsabilité des programmes, y compris pour la formation des travailleurs. Les employeurs doivent assurer une entière coopération avec le GTP, notamment en garantissant l'accès aux informations et aux archives, et en mettant à disposition des bureaux et du matériel. De lourdes sanctions sont prévues en cas d'infractions.

Information: Nilton Freitas, responsable de la sécurité, de la santé et de l'environnement, CUT du Brésil.

Mondial: les syndicats protègent des normes décentes

En l'an 2000, la volonté de l'Organisation internationale de Normalisation (ISO) d'instaurer un système de gestion de la santé et de la sécurité sans passer par les syndicats a été étouffée dans l'œuf par la toute première cyber-campagne sur la santé et la sécurité que le mouvement syndical international ait jamais menée.

Les syndicats pensent qu'ils y auraient perdu leur influence sur la sécurité. Ils estiment que l'Organisation internationale du Travail est l'instance compétente pour instaurer une norme, car, contrairement à l'ISO, elle donne la parole aux travailleurs autant qu'aux employeurs.

Des pressions exercées dans 80 pays par le réseau syndical mondial sur la santé et la sécurité de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) ont réussi à leur faire obtenir suffisamment de voix pour bloquer la volonté de l'ISO.